meilleure entente no règne-t-elle pas parmi les habitants des différentes origines, dans toutes les classes de la société? Nous constatons tous les jours avec plaisir, et je le dis avec bonheur, - que le Bas-Canada a beaucoup gagné dans l'esprit des hon. députés du Haut-Canada, depuis qu'ils leur a été donné de séjourner au milieu de nous. de voir par eux-mêmes ce que sont nos institutions, et ce que nous sommes nous mêmes. (Ecoutez!) J'espère que mon hon. ami, le député de Lotbinière, me pardonnera si je prends la liberté de discuter encore quelques instants certaines parties de son discours, mais je tiens beaucoup à lui faire voir que je l'ai écouté avec attention et que B'il ne m'a pas convaincu, ce n'est pas ma Pour nous mettre en garde contre l'union proposée, l'hon député nous a fait jeter un coup-d'œil rapide sur l'histoire de ancienne Grèce, pour nous montrer la haine que l'Athénien portait au Spartiate. Il craint sans doute que cette haine, si l'union a lieu, ne se maniscste entre l'habitant du Bas-Canada et celui de l'Ile de Terreneuve ou de Pile du Prince-Edouard. Il nous a fait voyager aussi à travers diverses contrées où il nous a fait voir des insurrections fréquentes, des échauffourées et des troubles de toutes sortes chez des peuples vivant sous le régime d'unions fédérales, et il eu conclut que les unions fédérales sont mauvaises et pernicieuses. Mais l'hon. député nous a-t-il montré que la situation politique de ces peuples, avant leur union, fût analogue à la nôtre? Nous a-t-il montré que la base de ces unions fédérales fût semblable à la base de celle que nous projetons? Ces unions ont-elles fait Passer ces peuples de l'état de prospérité, de tranquillité et de bonheur, à l'état où on a bien voulu nous les représenter? Etaient-ils situés comme nous le sommes? Avaient ils les mêmes penchants, les mêmes goûts, les mêmes antécédents que nous? Tiraient-ils con me nous leur origine des deux plus sages, des deux plus grandes nations du monde? Comme nous, enfin, avaient ils la couronne d'Angleterre pour les protéger? Non, ils n'avaient aucun des avantages que nous possédons, et la comparaison n'était pas possible. (Ecoutez ! écoutez !) D'ailleurs, M. le PRK-SIDENT, ne suffit-il pas d'un coup-d'œil sur l'histoire de tous les pays pour y voir partout, sous toutes les institutions possibles, non seulement des échauffourées, mais bien des guerres fréquentes et des révolutions sanglantes et pleines d'horreur ? Les constitu-

tions de l'Angleterre et de la France n'ontelles pas été arrosées par des ruisseaux de sang? Tous ces raisonnements et tous ces arguments de l'hon, député de Lotbinière ne s'appliquent donc pas à la question qui nous est soumise, et ne sont pas de nature à changer l'opinion de ceux qui sont en faveur d'une union fédérale de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Ecoutez!) J'en reviens maintenant à certaines objections présentées par d'autres hon, dénutés de l'opposition contre le projet actuel du gouvernement. Ainsi, ils nous ont parlé du divorce et ont essayé de nous faire voir qu'il y aurait de grands inconvénients à laisser au parlement fédéral le droit de législater sur le divorce. Mais ils ne remarquent pas que par ce moyen les députés du Bas-Canada, c'est-à-dire la législature locale du Bas-Canada, n'aura pas à s'occuper de ces questions, et qu'il vaut mieux les laisser à une législature à la majorité de laquelle on ne peut pas refuser le droit de s'en occuper. Aujourd'hui, tous les députés catholiques du Bas-Canada sont opposés au divorce par raison et par conscience, et cependant, même dans la législature actuelle, ils ne peuvent pas l'empêcher. Pourquoi donc accuser le gouvernement de n'avoir pas empêché dans le parlement fédéral ce qu'il ne peut pas même empêcher içi ?

L'Hon. M. LAFRAMBOISE—Il pouvait empêcher le divorce dans le Bas-Canada.

M. REMILLARD—A-t-il jamais été bien facile dans le Bas-Canada d'imposer des lois aux Anglais de cette province et de les empêcher d'obtenir ce qu'ils considérent comme un droit? Non; c'eût été une injustice que de vouloir imposer nos opinions sur ce sajet à la population anglaise et protestanto du Bas-Canada, et si on eut essayé de le faire, la confédération n'aurait peut-être pas pu avoir lieu, parce que la majorité des membres de la convention aurait soutenu leurs prétentions, et cela eut suffi pour empêcher la confédération. (Ecoutez! écoutez!) Il ne faut pas faire un crime au gouvernement d'avoir permis à la législature fédérale de législater sur les sujets sur lesquels nous avons nous-mêmes le droit de législater. Pour ma part, M. le PRÉSIDENT, je ne me suis pas occupé de cette question pour juger le plan de confédération. assez de confiauce dans les clergé pour admettre que sur cette question c'est lui qui est le meilleur juge et qui doit décider s'il